



4ème Rallye National du Pays du Lin MODERNE-VHC- P.E.A. 1^{er} Rallye National du Pays du Lin VHRS Ville d'Hondschoote 25-26 Octobre 2025

ASACNF – Team Olivier Planque RACING

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER RALLYES

Ce règlement sportif particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

Recommandations à Mesdames et Messieurs les Concurrents

C'est grâce à la compréhension de Mesdames et Messieurs les Maires des communes traversées par le 4ème Rallye National du Pays du Lin, de la Préfecture du Nord et de la Ville d'Hondschoote, que nous avons pu organiser cette nouvelle édition.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances et le week-end de la course, que la pérennité de cette épreuve pourra être assurée. Nous vous demandons donc de respecter très scrupuleusement les règles de la circulation et du code de la route, et de veiller à traverser les secteurs habités à une vitesse adaptée.

Nous vous rappelons que les reconnaissances sont limitées à une session, en nombre de passages et à des plages horaires bien définies. **En dehors de celles-ci, toute reconnaissance est interdite.**

Des contrôles seront effectués conjointement par la Gendarmerie et par nos soins. **Aucune tolérance, aucune indulgence ne sera accordée aux contrevenants.**

Nous comptons sur votre compréhension, de l'élégance de votre attitude et de votre comportement pendant les reconnaissances du parcours. De votre comportement, dépend l'avenir de notre épreuve.

Olivier PLANQUE

Président du comité d'organisation

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 4 Août 2025
Ouverture des engagements	Mardi 5 Août 2025
Clôture des engagements	Lundi 13 Octobre 2025 à 24h00 Le cachet de la poste faisant foi
Publication liste des engagés	Jeudi 16 Octobre 2025
Distribution des carnets d'itinéraire <i>Salle de la Mairie</i> <i>Place de la mairie REXPOEDE</i>	Samedi 18 Octobre 08h00-13h00 Dimanche 19 octobre 08h00-12h00 Vendredi 24 Octobre 08h00-12h00
Reconnaisances (3 passages maximum)	Samedi 18 Octobre 09h00 à 18h00 Dimanche 19 octobre 09h00 à 18h00 Vendredi 24 Octobre 09h00 à 18h00
Vérifications administratives	Samedi 25 Octobre de 07h00 à 11h15 <i>Salle de la Mairie de REXPOEDE</i>
Vérifications techniques	Samedi 25 Octobre de 07h15 à 11h30 <i>Place de la Mairie de REXPOEDE</i>
Mise en Parc fermé	Aussitôt après les vérifications techniques <i>Place du Gal de Gaulle HONDSCHOOTE</i>
1ère réunion du collège des commissaires sportifs	Samedi 25 Octobre à 10h30 <i>Mairie d'HONDSCHOOTE</i>
Publication de la liste des équipages autorisés Publication des heures et ordres des départs	Samedi 25 Octobre à 12h45 <i>Mairie d'HONDSCHOOTE</i>
Départ du rallye – 1 ^{er} Concurrent VHC	Samedi 25 Octobre à partir de 14h00 <i>Place du Gal de Gaulle - HONDSCHOOTE</i>
Fin de la 1ère étape- 1 ^{er} Concurrent VHC	Samedi 25 Octobre à partir de 19h56
Affichage du classement provisoire de la 1ère étape	Samedi 25 Octobre 30' après l'arrivée du dernier concurrent
Ordre de départ pour la 2ème étape	Samedi 25 Octobre à 23h30 <i>Mairie d'HONDSCHOOTE</i>
Départ de la 2ème étape- 1 ^{er} concurrent VHC	Dimanche 26 Octobre à partir de 06h30
Arrivée du rallye – 1 ^{er} Concurrent VHC	Dimanche 26 Octobre à partir de 17h56 <i>Place du Gal de Gaulle - HONDSCHOOTE</i>
Affichage du classement provisoire	45 minutes au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture au dernier CH
Affichage du classement officiel définitif	30 minutes après l'affichage du classement provisoire
Vérifications techniques finales	Immédiatement après l'arrivée
Remise des prix	Sur le podium au fil des arrivées

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'**ASACNF** en qualité d'organisateur administratif et le **Team Olivier Planque RACING** en qualité d'organisateur technique, organisent sous l'égide de la F.F.S.A. un rallye automobile National à participation étrangère autorisée (PEA) dénommé :

4^{ème} RALLYE NATIONAL du PAYS du LIN

L'épreuve sera triplée par un rallye de véhicules historiques de compétition (VHC) dénommé :

4^{ème} RALLYE NATIONAL du Pays du LIN VHC

Et par un rallye de Véhicules Historiques de Régularité Sportive (VHRS) dénommé :

1^{er} RALLYE NATIONAL du Pays du LIN VHRS

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le **18/07/2025** sous le numéro **2925** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **591** en date du **28/07/2025**

Comité d'Organisation (TOP RACING)

Président	: Olivier PLANQUE
Vice-Président	: Damien VALLEE
Responsable Relations avec les Maires	: Olivier PLANQUE
Responsable Parcours	: Olivier PLANQUE
Responsable Road book	: Gianni PASQUALINI
Responsable des Officiels	: Damien VALLEE
Responsable des Commissaires	: Catherine HOUSSIN
Responsable Sécurité	: Jean-Pierre HOUSSIN
Responsable Partenariat	: Laetitia VALLEE
Responsable Communication - Presse	: Vincent SCHRICKE
Responsable Logistique	: Jean-Pierre HOUSSIN / Benjamin OBEIN
Responsables Implantation-Matériel	: Louis ROMMELAERE / Corentin BOULET / Antoine ROPITAL
Responsable Parcs	: Lionel FLAMENT / Cédric LOOCK / Michel SANTRAIN
Responsable VHRS	: Gianni PASQUALINI



Secrétariat du Rallye

Adresse	: VALLEE Damien
	: 51 Clos des Hellébore 59496 HANTAY
Téléphone	: 00 33 6 59 06 55 94
E-Mail	: rallye.du.pays.du.lin-officiels@hotmail.com
Facebook	: Rallye du Pays du Lin Organisation

Permanence du Rallye

Pendant toute la durée du rallye	: P.C. à la mairie d'HONDSCHOOTE
	: Le numéro de téléphone de permanence sera le 06.59.06.55.94

Tableau d'affichage officiel	: du Samedi 25 Octobre au Dimanche 26 Octobre
	: Hall de la Mairie d'HONDSCHOOTE

Organisateur technique

Adresse	: Team Olivier Planque RACING
	: 41 Rue de l'épargne 59280 ARMENTIERES
Téléphone	: + 33 6 24 50 64 63
Mail	: orgatopracing@gmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1 des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P OFFICIELS (le numéro de licence et le code d'ASA)

Observateur de la Ligue des Hauts de France	François LANGLET	1559 / 0102
Collège des Commissaires Sportifs		
<i>Président</i>	Guy LERBUT	179771 / 0106
<i>Membre</i>	Angélique GODEFROY	248557 / 0114
<i>Membre</i>	Marie PINTO	309787 / 0111
Directeur de Course	Michaël LACHERE	58237 / 0112
Directeur de Course Adjoint	Dimitri HEMBERT	205021 / 0112
Directeur de Course VHC / VHRS	Marie-Line LOOTVOET	
Adjoint à la Direction de Course délégué ES1	Martine PICHELIN	18416 / 0111
Adjoint à la Direction de Course délégué ES2	Patrick PERRIN	6678 / 0112
Médecin chef	Gilles WOLLAERT	
Informatique et Classement	Sébastien DUFRENNE	179789 / 0112
Transmission Radio Ligue	Sébastien DUFRENNE	179789 / 0112
Directeur de Course sur ES 1-3-5-7-9	Alexis SERIS	16688 / 0116
Directeur de Course sur ES 2-4-6-8- INTER 9	Jean Pierre LACROIX	3474 / 1303
Responsable vérifications administratives	Laetitia VALLEE	205215 / 0114
Commissaires Techniques Moderne et VH		
<i>Responsable</i>	Michaël SCHIEPTES	56540 / 0116
<i>Responsable VHC/VHRS</i>	Bernard POTTIER	5010 / 0112
<i>Commissaires Techniques</i>		
	Stéphane LEULLIETTE	10739 / 0112
	Jean-Michel DESSE	5538 / 0116
	Marc RICHE	2261 / 0116
	Ludovic ODENT	
	Laurent BRAURE	196163 / 0114
Chargés des relations avec les concurrents		
<i>Responsable</i>	Aurélie FERNANDES	6743 / 0102
	Véronique PIGOT	112507 / 0112
	Patrick GRENIER	220147 / 0112
	Martine ANNICOTTE	4313 / 0102
	Yves ANNICOTTE	5161 / 0102
Chargé des relations avec la Presse	Vincent SCHRICKE	
Speaker	Maxime FOURNEZ	
Voiture Tricolore	François LANGLET	1559 / 0102
	Jean- Marc ROGER	3257 / 0114
Voiture Autorité	Lionel FLAMENT	251045 / 0106
	Olivier PLANQUE	4558 / 0106
Juges des faits	Jean François ROUSSELLE	2589 / 0116

A l'exception des membres du Collège des commissaires sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont juges de faits

1.2P ELIGIBILITE

- La Coupe de France des Rallyes 2026 (coefficient 3)
- Les Championnats de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France (LSAHF)
- Les Challenges Pilotes-Copilotes de l'ASACNF

1.3P VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques obligatoires auront lieu le samedi 25 Octobre 2025 à partir de **07h00 Mairie de REXPOEDE et Place de la mairie à REXPOEDE 2°32'23.996"E 50°56'21.279"N.**

Les équipages engagés seront convoqués et **devront respecter** les horaires individuels publiés sur la page Facebook de l'organisation (rallye.du.pays.du.lin-officiels@hotmail.com)

Afin de fluidifier le passage aux vérifications techniques, les voitures devront stationner sur le parking du complexe sportif situé « Allée des sports » à REXPOEDE.

Les voitures roulantes pourront se rendre aux vérifications en respectant le code de la route.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées sur le parc fermé final et/ou :

Garage Peugeot « MAREY » 122 Route de l'Europe 59122 OOST-CAPPEL

Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 € TTC.

A l'issue des vérifications un parc gardienné obligatoire sera à la disposition des concurrents après les vérifications techniques.

1.4P. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage officiel sera numérique et accessible via www.pksoft.fr. Il n'y aura pas de tableau d'affichage officiel physique.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les voitures de reconnaissance et d'assistance, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur ne sont pas couverts par l'assurance RC de l'organisateur et restent sous la responsabilité de leurs propriétaires.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5p Toute personne qui désire participer au 4ème Rallye national du Pays du Lin - 1^{er} Rallye National du Pays du Lin VHRS doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le Lundi 13 Octobre 2025 à 24h00** – cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante :

Monsieur VALLEE Damien
51 Clos des Hellébore 59496 HANTAY.
Mail : rallye.du.pays.du.lin-officiels@hotmail.com

L'épreuve est ouverte aux concurrents étrangers en possession d'une licence nationale en cours de validité délivrée par leur ASN et présentant une autorisation de leur ASN.

3.1.10p Le nombre total des engagés tous rallyes confondus (**4ème Rallye National du Pays du Lin, 4ème Rallye National du Pays du Lin VHC et 1^{er} Rallye National du Pays du Lin VHRS**) est de **150** voitures maximum.

Au-delà de ce nombre, une liste de suppléants sera établie.

3.1.11p Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs à **530,00€** soit 514€ + les 6€ du challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France + les 10€ de location Géolocalisation de la Ligue
- sans la publicité facultative des organisateurs à **1044,00€** soit 1028€ + les 6€ du challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France + les 10€ de location Géolocalisation de la Ligue

Les chèques devront être établis à l'ordre de : orgatopracing

Ils seront encaissés à la clôture des engagements

3.1.12p La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement**, ainsi que de la **photocopie des documents suivants** :

- Permis de conduire du pilote ET du copilote
- Licences du pilote ET du copilote
- Autorisation du propriétaire de la voiture engagée si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- 1ère page de la fiche d'homologation du véhicule
- 1^{ère} page du passeport technique

Toute demande d'engagement incomplète sera mise en liste d'attente

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve que l'organisateur ait été prévenu par courrier ou e-mail.

La retenue sera :

- Sans retenue jusqu'au 15/10/2025
- de 50% pour les demandes reçues du 16/10 au 24/10/2025
- de 100% pour les demandes le jour du rallye.

3.2.9P EQUIPAGES

3.2.10p Tous les concurrents, pilotes et officiels d'un rallye devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire et une pièce d'identité valide.

Retrait de licence (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas et quelques soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

3.3P ORDRE DES DEPARTS

Conforme au règlement standard FFSA.

La première voiture du **4ème Rallye national du Pays du Lin** partira après la dernière voiture **VHC**.

Pour la 2ème étape, l'ordre des départs sera établi selon le classement effectué après la dernière ES courue de la 1ère étape. Les pénalités de la 1ère étape seront incluses au début de la 2ème étape.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance n'est autorisée que dans les parcs d'assistance prévu à cet effet à **HONDSCHOOTE** (emplacement précisé dans le carnet d'itinéraire)

Les concurrents devront respecter les emplacements qui leur sont attribués par l'organisation et il est formellement interdit de faire des traçages au sol pour réservation d'emplacement.

La surface attribuée à un équipage dans un parc d'assistance est de 30m² par voiture + 20m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.

Tout ravitaillement en carburant est interdit sur les secteurs de liaison.

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser les emplacements propres sous peine d'une amende.

Dans les parcs d'assistance, la pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche sous la voiture et le camion d'assistance est fixée à 200€.

Les concurrents sont responsables du comportement de leurs équipes d'assistance et de leurs accompagnants.

La vitesse des véhicules d'assistance et des voitures des concurrents dans les parcs d'assistance est limitée à 30km/h

Les entrées des véhicules d'assistance se feront le vendredi 24 Octobre à partir de 18h00

Un seul véhicule par équipage sera autorisé à entrer dans le parc d'assistance, des vignettes spécifiques devront impérativement être mises sur le pare-brise.

Un parc à plateaux et remorques est organisé à proximité du parc d'assistance à **HONDSCHOOTE** (emplacement précisé sur le carnet d'itinéraire) Toute dépose de plateau ailleurs qu'au parc à plateaux est interdite.

L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de dégradations concernant les plateaux des concurrents.

4.8P GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation est considérée comme une mesure de sécurité. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis aux vérifications administratives contre **une caution de 200€ en chèque à l'ordre d'orgatopracing** ou en espèce.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués et il sera alors perçu **50,00€** de frais administratifs.

En cas de destruction totale consécutive à une sortie de route ou un incendie, la caution sera restituée.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. course, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve.

En cas d'impossibilité, les traceurs doivent **être renvoyés en colissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard**, à l'adresse suivante :

Sébastien DUFRENNE, 15 bis rue noire 62650 PREURES

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif ou un communiqué au présent règlement particulier distribué à la prise du Road Book.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P DESCRIPTION

Le **4ème Rallye national du Pays du Lin** représente un parcours total de **255,99 km**.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

- Etape 1 : **76,66km** dont **34,02km** en ES

- Etape 2 : **179,33km** dont **75,34km** en ES

Il comporte **9** épreuves spéciales (**5** différentes) d'une longueur totale de **109,36km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1.3	WARHEM-WARHEM	7,35Km	X2	14,70Km
ES 2.4	OOSTCAPPEL-HONDSCHOOTE	9,66Km	x2	19,32Km
ES 5.7	BAMBECQUE-REXPOEDE- KILLEM	12,59Km	x2	25,18Km
ES 6.8	OOSTCAPPEL-REXPOEDE-KILLEM-HONDSCHOOTE	13,24km	X2	26,48km
ES 9	BAMBECQUE-REXPOEDE-KILLEM-HONDSCHOOTE	23,68km	1	23,68km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Avant tout, il est particulièrement demandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le Code de la Route au cours de leurs reconnaissances de l'itinéraire du rallye. Ils ne doivent en aucun cas effectuer des séances d'essais de vitesse.

Il convient à chacun de se montrer digne de la compréhension et de la sympathie manifestée par les habitants des communes traversées, en veillant à la sécurité et à leur tranquillité.

6.2.1P Les reconnaissances ne pourront se faire qu'aux horaires prévues ci-dessus.

Les reconnaissances des ES sont limitées à 3 passages

Samedi 18 Octobre 2025	de 09h00 à 18h00	ES étape 1 et 2
Dimanche 19 Octobre 2025	de 09h00 à 18h00	ES étape 1 et 2
Vendredi 24 Octobre 2025	de 09h00 à 18h00	ES étape 1 et 2

Un carnet de contrôle des reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra être présenté à chaque demande et **sera remis impérativement le Samedi 25 Octobre, au CH d'entrée des vérifications administratives.**

Les concurrents doivent, en l'absence de contrôleurs, indiquer eux-mêmes avec un stylo bille l'heure de passage sur leur carnet de pointage aux endroits indiqués sur le carnet d'itinéraire (départs et arrivées). Des pointages intermédiaires seront effectués, soit en arrêtant les concurrents, soit en contrôlant leur heure de passage à divers points du parcours. Tout concurrent doit présenter immédiatement son carnet de pointage à ces contrôles.

6.2.2P Les reconnaissances ne pourront s'effectuer qu'avec le véhicule déclaré sur le bulletin d'engagement. Des autocollants, fournis par l'organisation, identifiés « RALLYE DU PAYS DU LIN RECONNAISSANCE + numéro d'ordre » devront obligatoirement être apposés aux endroits définis lors de la remise du carnet d'itinéraire, et ce pendant toute la période des reconnaissances.

6.2.5P Le carnet d'itinéraire sera à retirer à la **salle de la mairie Place de la Mairie REXPOEDE** aux dates et horaires suivants :

Samedi 18 Octobre de 08h00 à 13h00
Dimanche 19 octobre de 08h00 à 12h00
Vendredi 24 Octobre de 08h00 à 12h00

7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.3.5P Le pointage des carnets de bord aux CH ainsi qu'aux départs et aux points Stop se feront avec l'équipage à bord des voitures. L'équipage est seul responsable de son heure d'entrée dans la zone du contrôle. Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord du véhicule.

7.5.17.4P ABANDON

Il est **OBLIGATOIRE** pour un concurrent abandonnant, en ES ou sur les secteurs de liaison, de prévenir le plus rapidement possible le

03.21.81.47.19

Numéro d'urgence à n'utiliser que pendant la durée de la course pour signaler les abandons ou signaler un accident.

Toute omission sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

7.5.18P SECURITE DES CONCURRENTS

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « panic ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'ES sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le directeur de course et/ou le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Les prix en espèces, expédiés par courrier après le rallye, non-cumulables au classement général et aux classes

Classement Général	1er	2ème	3ème
	510€	350€	250€

Classement par classe	1er	2ème	3ème	4ème
Plus de 10 partants	400€	200€	100€	50€
De 6 à 10 partants	300€	150€	85€	
De 4 à 5 partants	200€	100€		
De 1 à 3 partants	150€			

Classement féminin :	1ère	2ème
Plus de 3 partantes	200€	100€
De 1 à 3 partantes	100€	

Les classements féminins sont réservés aux pilotes féminines déclarées en qualité de 1^{er} pilote sur le bulletin d'engagement (art.9.6 du règlement standard des rallyes)

La remise des prix sera évolutive en fonction du nombre de partants de la 1^{ère} étape voir ci-dessus :

A partir de 101 partants en moderne : 100% des primes

86 à 100 partants en moderne : 75% des primes

70 à 85 partants en moderne : 50% des primes

Moins de 70 partants en moderne : pas de primes

Coupes ou trophées : La remise des coupes ou trophées se fera sur le podium, au fur et à mesure de l'arrivée des concurrents.

4ème Rallye National du Pays du Lin VHC

Ville d'Hondschoote

25-26 Octobre 2025

ASACNF – Team Olivier Planque RACING

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER RALLYES

Ce règlement sportif particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la Coupe de France 2025 des rallyes VHC

Le **4ème Rallye National du Pays du Lin VHC** est organisé en doublure du **4ème Rallye National du Pays du Lin** et du **1^{er} Rallye National du Pays du Lin VHRS**. Pour les articles non spécifiés, il est nécessaire de se reporter au règlement du rallye moderne de support qui fera foi en cas de contestation

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS *Idem* règlement moderne sauf

Directeur de Course : Marie-Line LOOTVOET

Commissaire technique : Bernard POTTIER



1.2 P. ELIGIBILITE

Le **4ème Rallye National du Pays du Lin VHC** compte pour la Coupe de France des Rallyes VHC 2026 (Coef.2) pour le championnat des rallyes VHC de la ligue du sport automobile des Hauts de France (Pilotes et copilotes) ainsi que pour les challenges rallyes VHC de l'ASACNF.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **4ème Rallye National du Pays du Lin VHC** doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 13 Octobre 2024 à 24h00 – cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante :

Monsieur VALLEE Damien
51 Clos des Hellébore 59496 HANTAY.
Mail : rallye.du.pays.du.lin-officiels@hotmail.com

3.1.10P. Le nombre total des engagés tous rallyes confondus (**4ème Rallye National du Pays du Lin, 4ème Rallye National du Pays du Lin VHC** et **1^{er} Rallye National du Pays du Lin VHRS**) est de **150** voitures maximum.

Au-delà de ce nombre, une liste de suppléants sera établie.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs à **480,00€** soit 464€ + les 6€ du challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France + les 10€ de location Géolocalisation de la Ligue
- sans la publicité facultative des organisateurs à **944,00€** soit 928€ + les 6€ du challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France + les 10€ de location Géolocalisation de la Ligue
-

Les chèques devront être établis à l'ordre de : orgatopracing

Ils seront encaissés à la clôture des engagements

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement**, ainsi que de **la photocopie des documents suivants** :

- Permis de conduire du Pilote ET du Copilote
- Licence du Pilote ET du Copilote
- 1^{ère} page de la fiche d'homologation du véhicule.
- 1^{ère} page du passeport Technique Historique (PTH).
- Autorisation du propriétaire de la voiture engagée si celui-ci n'est pas membre de l'équipage

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve que l'organisateur ait été prévenu par courrier ou e-mail.

La retenue sera :

- Sans retenue jusqu'au 15/10/2025
- de 50% pour les demandes reçues du 16/10 au 24/10/2025
- de 100% pour les demandes le jour du rallye.

3.3 P. ORDRE DES DEPARTS

Conforme au règlement standard FFSA.

La première voiture du 4^{ème} Rallye National du Pays du Lin VHC partira le **Samedi 25 Octobre pour le 1^{ère} étape à 14h00 et pour la 2^{ème} étape, le Dimanche 26 Octobre à 6h30.**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA, aux règles spécifiques VHC et au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC 2025

4.6P. IDENTIFICATION DES VEHICULES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et J2 (de 1947 à 1992) ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1992 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un commissaire Technique qualifié (classement séparé)

4.9P. GEOLOCALISATION

Identique au règlement du rallye moderne

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Identique au règlement du rallye moderne

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

Le classement sera effectué selon les règles du règlement de la Coupe de France des rallyes VHC 2025.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Prix en espèces : Non applicable.

Coupes ou trophées : La remise des coupes ou trophées aux concurrents classés se fera sur le podium d'arrivée, au fur et à mesure de leur arrivée.

